

discours remarquable : les résolutions furent adoptées à l'unanimité.

M. Pignuelo présente ensuite une nouvelle résolution exprimant des sympathies de la Convention pour Riel, et proposant d'adresser une pétition au gouvernement fédéral pour demander l'amnistie.

M. J. Perrault et quelques autres combattent cette proposition. M. Perrault dit que plusieurs membres de la Convention donneront leur démission, si elle est adoptée. Suit un débat des plus violents.

M. Montmarquet, délégué de Kesville, dit qu'il ne conçoit pas que l'on bannisse ainsi le nom de Riel d'une assemblée canadienne, et qu'on craigne de prononcer ce nom dans une Convention nationale comme celle-ci. Si vous avez peur ici de parler de Riel, nous, délégués des canadiens des Etats-Unis, nous ne craignons pas d'affirmer un principe, lorsqu'on nous demande de le faire. Dans quelques jours quand nous serons de retour sur le territoire américain, nous pourrions affirmer nos opinions sur ce point, si on nous interdit de le faire ici et de saisir la seule occasion que nous ayons d'affirmer nos sympathies pour la cause des canadiens et metis du Nord-Ouest.

A ce moment M. Frédéric Houde laisse le fauteuil présidentiel, pour pouvoir prendre part à la discussion.

Il prononce un discours des plus énergiques, en faveur de Riel et de la motion qui est devant la Convention. Il dit que les Canadiens ne doivent pas avoir peur de lever la tête et de faire connaître leurs sentiments. On a eu recours partout au fanatisme pour combattre Riel. Dans le Haut-Canada, les sociétés n'ont pas eu peur d'affirmer leurs sympathies pour Scott et leur haine pour Riel. Des résolutions incendiaires ont été passées partout, même en plein parlement, à la face des canadiens courbant la tête. Et nous n'avions pas le courage de demander un acte de justice, lorsque les adversaires de notre race sont si énergiques pour demander une injustice. Nous aurions peur lorsqu'ils montrent cette audace ! C'est le moyen de nous faire écraser tout-à-fait.

Si les Canadiens-Français n'avaient pas courbé l'échine sous la verge du fanatisme, à la dernière session fédérale la question de Riel ne serait pas si désespérée aujourd'hui. Nous avons enhardi le fanatisme par notre lâcheté.

M. Charles Thibault propose de modifier la résolution de la manière suivante :

Que nos gouvernants protègent également et rendent justice égale à nos compatriotes du Manitoba et des autres provinces. Le fanatisme les guette pour les assassiner, que nos gouvernants les protègent.

M. Montmarquet : *Le fanatisme les*

guette pour les assassiner, parce que nous avons peur ; parce que nous n'osons pas combattre le fanatisme.

Un délégué de Hull dit qu'il n'aurait pas présenté lui-même la motion, mais que, puisqu'elle est devant la Convention, il considère de son devoir de voter pour.

M. Houde : Si le parti actuellement au pouvoir croit s'attirer des sympathies des Canadiens des Etats-Unis et les encourager à revenir en Canada, en abandonnant comme il le fait nos compatriotes des autres provinces, il se trompe grossièrement.

M. J. Perrault. Nous voulons faire notre devoir, mais il y a souvent plus de courage à montrer de la prudence qu'à casser les vitres. La résolution qui est devant la Convention ne peut pas être adoptée. Nous n'avons pas d'épithètes injurieuses à lancer aux ennemis de Riel. Nous ne disons pas qu'ils sont des fanatiques. Si nous voulons avoir la liberté de défendre Riel, donnons aux autres la liberté d'approuver Scott.

M. Houde : Quand les autres étaient au pouvoir, vous ne chantiez pas sur ce ton-là.

M. Perrault : Je propose la contre-motion suivante :

Que cette Convention sympathise avec les efforts du gouvernement fédéral pour régler la question si regrettable du Nord-Ouest et pour obtenir la justice pour M. Riel.

Une voix : Où sont les efforts du gouvernement pour obtenir tout cela ?

M. Perrault : Vous ne les voyez peut-être pas ; mais ils n'en sont pas moins réels.

La chaleur de la discussion qui suivit empêcha M. Perrault de continuer. Enfin une motion de M. Mallet, délégué de Washington, pour renvoyer la question à plus tard fut adoptée par la Convention, qui se dispersa, après s'être ajournée *sine die*, et avoir laissé au comité provisoire le règlement des questions d'organisation.

CONCERT PIQUE-NIQUE A L'ILE STE. HELENE.

Nous voudrions avoir l'espace et le temps de donner un compte-rendu de ce jubilé national dont le succès l'éraporta sur tout ce que nous avons jamais réalisé en Canada sous le rapport musical. A bonne heure, les promeneurs partirent en foule et toute la journée les fat-sax-traversiers regorgèrent de monde, à tel point, que près de 18 à 20,000 personnes furent transportées sur l'île Ste. Hélène. Nous avons vu cette multitude immense tressail-